



Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU MARDI 09 FEVRIER 2021

Le 09 février 2021 à 16h30, le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni sous la forme de visioconférence au siège du Syndicat, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

### **Présents :**

Dominique BIZIERE, Jean-François CHIVRACQ, Colette DESTRADE, Christiane GUIGUE, Marc LAFOURCADE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Thierry LE CERF, Karl MADER, Magali VALIORGUE, Adeline VERGEZ.

### **Excusés :**

Mathieu ARA, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Jeanne COUTIERE, Xavier FORTINON, Philippe LAMARQUE, Patrice LARTIGUE, Serge LASSERRE, Pascal MARTINEZ.

### **Excusés et pouvoirs :**

Didier GAUGEACQ à Dominique BIZIERE, Odile LAFITTE à Magalie VALIORGUE, Corinne MANCICIDOR à Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : le 03 février 2021

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 10

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : 0

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- 1 Personnel ALPI
- 2 Fonds social Européen – Emploi et inclusion en métropole (Période de programmation 2014-2020)
- 3 Validation du marché portant sur l'acquisition d'un dispositif d'alerte citoyen
- 4 Participations
- 5 Convention de mutualisation avec Soluris – Mise à disposition du logiciel MADIS
- 6 Dossier inclusion numérique
- 7 Dossier Plan France Relance
- 8 Questions diverses

### **S'ajoute un ordre du jour supplémentaire :**

- 9 Convention de mise à disposition du centre de données informatiques « salle blanche » entre le Département des Landes et l'ALPI

**DELIBERATION N° 01  
PERSONNEL ALPI**

**01-01 – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver le tableau des effectifs du syndicat mixte Agence Landaise Pour l'Informatique à compter du 01 janvier 2021 (ci-dessous)

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif budgétaire			Stagiaire ou titulaire	Statut	
			Pourvu	Vacant	Dont TNC		Non titulaire	CDD
<b>Filière administrative</b>								
Attaché Principal	A	1	1			1		
Attaché Territorial	A	2	2			2		
Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	2	2			2		
Rédacteur territorial principal 2ème classe	B	1	1			1		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3	3			3		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3	2	1		2		
Adjoint Administratif	C	1	1			1		
<b>TOTAL filière administrative</b>		<b>13</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>								
Ingénieur principal territorial	A	2	2			2		
Ingénieur territorial	A	1	1			0	1	
Technicien Principal 1ère classe	B	8	8			8		
Technicien Principal 2ème classe	B	8	8			6	1	1
Technicien territorial	B	1	1			1		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1			1		
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	1	1			1		
Adjoint technique	C	9	9		1	8		1
<b>TOTAL filière technique</b>		<b>31</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>44</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## **01-02- MISE A JOUR ORGANIGRAMME ALPI AU 01/01/2021**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver l'organigramme du Syndicat mixte Agence Landaise Pour l'Informatique à compter du 01 janvier 2021. (Voir annexe 01)
- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

### **INFORMATIONS /**

1. Madame la Présidente a informé le développement en interne d'un nouvel outil de gestion des demandes d'incidents. Pour cela, il sera proposé la mise à disposition d'un agent du CDG possédant les compétences nécessaires pour occuper cet emploi à compter du 01 avril 2021.

2. Madame la Présidente a informé qu'un travail est actuellement en cours, sur l'écriture des Lignes Directrices de Gestion, qui relève de l'autorité territoriale.

Ce nouveau dispositif a fait son apparition dans la loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 et apparaît comme un changement important dans les pratiques managériales et de gestion des RH.

Un groupe de travail composé des RH et des responsables de service a été mis en place pour l'élaboration des 2 volets des LDG (stratégie pluriannuelle de pilotage des RH et promotion et valorisation des parcours professionnels) et plusieurs réunions se sont déjà tenues en janvier.

3. Madame la Présidente a informé qu'une nouvelle prestation est à l'étude et concerne la sécurité informatique et l'accompagnement des collectivités sur les questions de cyber sécurité.

Un questionnaire a été adressé aux collectivités adhérentes les plus importantes, pour recenser les besoins. Les résultats, présentés en séance par le directeur de l'ALPI, amènent l'ALPI à lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un spécialiste.

Sur ces trois points, Madame la Présidente rendra compte, lors des prochaines séances, de l'état d'avancement de ces dossiers et des décisions prises.

**DELIBERATION N° 02  
FONDS SOCIAL EUROPEEN – EMPLOI ET INCLUSION EN METROPOLE (PERIODE DE  
PROGRAMMATION 2014-2020)  
AVENANT A LA DEMANDE DE SUBVENTION : OPERATION N° 202002181**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- De déposer une demande d'avenant au projet initial, expliqué ci-dessus, proposant :

- Une extension de période de réalisation des actions 1 et 2 du projet, jusqu'au 31 décembre 2021,
- Une réévaluation des objectifs fixés dans le cadre des actions 1 et 2,
- L'intégration de nouvelles ressources mobilisées qui sont :
  - Affectation de temps agent complémentaire pour la conduite des travaux sur cette nouvelle période
  - Financement d'un local dédié au reconditionnement des ordinateurs pour l'année 2021
  - Financement d'outils de promotion de l'action
- D'approuver le plan de financement, ci-dessous, et notamment :
  - Le coût total du projet : 90 922.93 €
  - La subvention sollicitée auprès du FSE : 45 446.66 €

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1-2020		Année 2-2021		Total	
⊗ Dépenses directes (1+2+3+4)	31 736,37 €	91,88 %	53 848,47 €	95,51 %	85 584,84 €	94,13 %
1. Personnel	25 873,59 €	74,90 %	43 871,99 €	77,81 %	69 745,58 €	76,71 %
2. Fonctionnement	677,78 €	1,96 %	7 455,62 €	13,22 %	8 133,40 €	8,95 %
3. Prestations externes	5 185,00 €	15,01 %	2 520,86 €	4,47 %	7 705,86 €	8,48 %
4. Liées aux participants						
Dépenses indirectes	2 806,03 €	8,12 %	2 532,06 €	4,49 %	5 338,09 €	5,87 %
Dépenses de tiers						
Dépenses en nature						
<b>Dépenses totales</b>	<b>34 542,40 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>56 380,53 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>90 922,93 €</b>	<b>100,00 %</b>

Tableau des ressources prévisionnelles ⓘ

Numéro de référence	Financeurs ⓘ	Année 1 - 2020		Année 2 - 2021		Total	
⊗	1. Fonds européens	17 271,14 €	50,00 %	28 175,52 €	49,97 %	45 446,66 €	49,98 %
RES1	FSE	17 271,14 €	50,00 %	28 175,52 €	49,97 %	45 446,66 €	49,98 %
⊗	2. Financements publics nationaux	13 420,00 €	38,85 %	13 420,00 €	23,80 %	26 840,00 €	29,52 %
RES4	Conseil Départemental des Landes	3 420,00 €	9,90 %	3 420,00 €	6,07 %	6 840,00 €	7,52 %
RESS	Conseil Départemental des Landes	10 000,00 €	28,95 %	10 000,00 €	17,74 %	20 000,00 €	22,00 %
	<b>Sous total : montant du soutien public (1+2) ⓘ</b>	<b>30 691,14 €</b>	<b>88,85 %</b>	<b>41 595,52 €</b>	<b>73,77 %</b>	<b>72 286,66 €</b>	<b>79,50 %</b>
	3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
⊗	4. Autofinancement	3 851,26 €	11,15 %	14 785,01 €	26,22 %	18 636,27 €	20,50 %
RES3	Autofinancement privé	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
RES2	Autofinancement public	3 851,26 €	11,15 %	14 785,01 €	26,22 %	18 636,27 €	20,50 %
	5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	<b>Total des ressources (1+2+3+4+5+6)</b>	<b>34 542,40 €</b>		<b>56 380,53 €</b>		<b>90 922,93 €</b>	

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION N° 03  
VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHE PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN  
DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ALERTE DES CITOYENS**

Cet ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure.

**DELIBERATION N° 04  
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- De prendre acte de la nouvelle participation pour les adhérents (ci-après)
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – Service logiciels**

- **Participations pour la mise à disposition et l'assistance d'un logiciel de télégestion (DOMATEL MOBILE)**

<b>PARTICIPATIONS 2021 DOMATEL MOBILE</b>		<b>1ère année</b>	<b>Années suivantes</b>
<b>Encodeur (prix à l'unité)</b>		120,00 €	0,00 €
<b>Forfait</b>			
0 à 40 000 heures	1	2 400,00 €	1 000,00 €
40 001 à 150 000 heures	2	2 600,00 €	1 200,00 €
> 150 000 heures	3	2 800,00 €	1 400,00 €
<b>Participation licence téléphonique par tranche</b>			
0 à 40 000 heures	1	110,00 €	30,00 €
40 001 à 150 000 heures	2	120,00 €	31,00 €
> 150 000 heures	3	130,00 €	32,00 €

Ces participations remplacent les participations suivantes qui sont supprimées :

- Suppression : droits d'utilisation des logiciels et assistance logiciel de télégestion «SwingMobility »
- Suppression droits d'utilisation et assistance logiciel de télégestion pour les soins infirmiers (APOLOGIC)

**DELIBERATION N° 05  
CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC SOLURIS – MISE A DISPOSTION DU LOGICIEL  
MADIS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver la signature de la convention pour la mise à disposition et la maintenance corrective du logiciel MADIS proposé par SOLURIS.

Le montant pour la maintenance du logiciel MADIS a été fixé à 3 000 euros TTC chaque année (part fixe) à laquelle s'ajoute une part variable en fonction des développements sur l'outil.

- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N° 06  
DOSSIER INCLUSION NUMERIQUE**

**Convention de mise à disposition du service de messagerie électronique  
« Landesmail.fr »**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver la signature de la convention pour la mise à disposition du service de messagerie électronique « Landesmail.fr »,
- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N° 07  
PLAN DE RELANCE :**

**TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION  
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
PLAN DE RELANCE INCLUSION NUMERIQUE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- De prendre acte, sous la forme d'une délibération d'ordre général, que l'ALPI va solliciter des financements dans le cadre du PLAN DE RELANCE : Transformation numérique des collectivités territoriales.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

Sur ce point, Madame la Présidente rendra compte, lors des prochaines séances, de l'état d'avancement de ces dossiers et des décisions prises.

**DELIBERATION N° 08  
CONVENTIONS DE PRESENTATIONS DE SERVICE POUR LES NON ADHRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- D'approuver les conventions ci-après avec :  
  
L'Association Chalosse Tursan pour l'installation de 3 PC pour un montant de 384 euros TTC,  
Le CAUE à Mont-de Marsan pour une installation informatique d'un montant de 252 euros,  
L'Association des Maires pour le contrat de maintenance matériel (première année : 352.33 euros HT soit 422.80 euros TTC),  
TEC GE FI pour le Pack Sécurité (première année : 490 euros HT soit 588 euros TTC).
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION N° 09  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE DONNEES INFORMATIQUES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du centre de données informatiques : « salle blanche », situé à la Maison des Communes à Mont-de-Marsan, entre le Département des Landes et l'ALPI.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier ainsi tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Prestation d'accompagnement maîtrise d'ouvrage – télécommunications :**

L'ALPI a fait appel à la société « ETIC Consulting et Développement » Cabinet conseil spécialisé dans les infrastructures réseaux et télécoms, pour un accompagnement à maîtrise d'ouvrage en télécommunication.

Dans ce contexte, l'ALPI souhaite mettre au point un marché de télécommunication pour répondre aux besoins des adhérents dans le domaine de la téléphonie fixe, mobile et de l'accès aux réseaux de données.

L'acte d'engagement signé pour une durée maximum de 6 mois pour un accompagnement qui s'élève à 5880 euros HT Les premières réunions de travail doivent avoir lieu dans les prochains jours.

**Renouvellement adhésion DECLIC**

Le renouvellement d'adhésion à l'Association pour 2021 s'élève à 1700 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

A Mont de Marsan, le 12 février 2021  
La Présidente de l'ALPI Magali VALIORGUE